



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18  
" " en exercice : 18  
" " qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 15 octobre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 21 OCTOBRE 2025  
2025 / 47**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, Mme FILET Marie-Claude, M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS A DESTINATION DES JEUNES**

Mme le Maire présente la convention annexée à la présente délibération et fixant les modalités de mise à disposition de salles à Mme Laetitia RINGUET, éducatrice spécialisée, proposant l'accompagnement des jeunes dans la gestion de leurs émotions.

La commune met à disposition à titre gracieux la salle du conseil située à la mairie, et une salle de réunion à l'étage de la salle polyvalente.

La mise à disposition est consentie pour l'année scolaire 2025-2026, hors vacances scolaires, à raison de deux séances par semaine avec un maximum de 6 jeunes accueillis par séance.

La commune prendra à sa charge le financement d'une séance par semaine pour un maximum de 6 jeunes au tarif de 30 € par personne et sous réserve qu'ils soient domiciliés à Grièges.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**ACCEPTE la convention établie entre la commune de Grièges et Mme Laetitia RINGUET, annexée à la présente,  
AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.**

**DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire,  
Annick GRÉMY